

## GUIDE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES DE 2018 DES CANDIDATS INDIVIDUELS (valables pour le baccalauréat session 2019)

### **A. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

Aucune condition d'âge n'est requise pour pouvoir s'inscrire aux épreuves anticipées du baccalauréat.

Il faut pouvoir justifier d'une adresse dans l'académie de Lille ou, pour le baccalauréat général, dans les pays étrangers suivants : Royaume Uni, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Danemark, Suède et Norvège.

**L'inscription au CNED ne vaut pas inscription au baccalauréat.** Vous devez impérativement procéder à votre inscription pour pouvoir passer les épreuves.

NB : Si vous subissez l'épreuve de français en même temps que le baccalauréat à la session 2018, vous n'avez pas à vous inscrire aux épreuves anticipées ; vous êtes inscrit à ces épreuves par le biais de votre inscription en terminale.

### **B. PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET**

Les inscriptions sont réalisées uniquement par Internet du **lundi 27 novembre 2017 à 10h00 au vendredi 22 décembre 2017 à 12h00.**

Elles doivent être effectuées par un portail "Cyclades" accessible sur le site de l'académie de Lille à l'adresse suivante <http://www.ac-lille.fr> rubrique "**Examens et concours**" page "**Epreuves Anticipées**" en 4 étapes :

#### **1. Création d'un compte utilisateur**

Pour pouvoir vous inscrire, il est nécessaire de procéder à la création d'un compte utilisateur. Dans la partie droite "Créez votre compte", renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat.

#### **2. Validation du compte**

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un mail contenant un lien qui vous permettra d'activer votre compte. Vous pourrez alors vous connecter à votre compte Cyclades en saisissant votre adresse mail et votre mot de passe.

#### **3. Inscription**

Pour vous inscrire, vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets et cliquer sur le bouton "suivant" pour passer à l'onglet suivant. Quand l'onglet "récapitulatif" s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies. Si vous souhaitez apporter des modifications, vous pouvez revenir en arrière par le bouton "précédent". Dans le cas contraire, vous devez enregistrer votre inscription en cliquant sur "Enregistrer". L'onglet "N°inscription" s'affiche alors et vous fournit votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription.

#### **4. Confirmation d'inscription**

Vous devez éditer votre confirmation d'inscription que vous pourrez retrouver à tout moment dans votre espace Documents. Durant la période d'inscription, vous avez la possibilité de consulter et/ou modifier votre candidature.

### **C. CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

La confirmation d'inscription doit être relue attentivement et les éventuelles erreurs corrigées en rouge. Ce document devra impérativement être retourné au Rectorat de l'académie de Lille - DEC 2.1 - BP 709 - 59033 Lille Cedex, daté et signé, pour le **mercredi 10 janvier 2018** au plus tard et accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité et de l'attestation du CNED ou de l'organisme de formation le cas échéant.

Aucun changement ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception **avant le mercredi 31 janvier 2018**, vous devrez le signaler le plus rapidement possible au département des examens et concours du rectorat au 03.28.37.15.95.

#### **D. CONVOCATIONS AUX EPREUVES**

Vous serez averti par mail de la mise à disposition de votre convocation dans votre espace candidat. Les dates et lieux des épreuves y seront précisés.

#### **E. EPREUVES ANTICIPEES DE FRANÇAIS**

**Descriptif des lectures et activités** : Vous devrez adresser, début juin, votre descriptif des lectures et activités, conforme aux programmes des classes de première, dans le centre d'épreuves (établissement figurant sur votre convocation). Ce document devra contenir les thèmes, problématiques et listes de textes qui auront été étudiés pour l'épreuve orale de français.

Des pistes vous permettant de composer votre descriptif des lectures et activités sont accessibles sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid46199/conseils-pour-la-preparation-des-candidats.html>

#### **F. EPREUVE ORALE D'HISTOIRE GEOGRAPHIE (SERIES STI2D - STL -STD2A)**

**Liste de sujets d'étude** : Vous devrez adresser, fin mai, début juin, la liste des sujets d'étude, conforme au programme d'enseignement, au département des examens et concours dec 2.1.

#### **G. PROGRAMME ET DEFINITION DES EPREUVES**

##### **FRANÇAIS :**

- **Programme d'enseignement** : arrêté du 8/02/2011 paru au B.O spécial n° 3 du 17/03/2011 (pour les séries technologiques), arrêté du 21/07/2010 paru au B.O spécial n°9 du 30/09/2010 (pour les séries générales)
- **Définition de l'épreuve écrite** : note de service n°2011-153 du 03/10/2011 (B.O spécial n°7 du 6/10/2011)
- **Définition de l'épreuve orale** : note de service n°2011-141 du 03/10/2011 (B.O spécial n°7 du 6/10/2011)

##### **HISTOIRE-GEOGRAPHIE (séries STI2D-STL-STD2A) :**

- **Programme d'enseignement** : arrêté du 8/02/2011 (BO spécial n°3 du 17/03/2011)
- **Définition de l'épreuve orale** : Note de service n°2011-176 du 4/10/2011 (B.O n° 39 du 27/10/2011)

##### **SCIENCES (Séries L – ES)**

- **Programme d'enseignement** : arrêté du 21/07/2010 paru au B.O spécial n°9 du 30/09/2010
- **Définition de l'épreuve écrite** : note de service n° 2011-039 du 24/03/2011 parue au B.O n°16 du 21/04/2011

##### **TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES (T.P.E) :**

- Thèmes définis par la note de service n°2017-134 du 31/07/2017 (BOEN n°27 du 24/08/2017)  
**Cette épreuve ne concerne que les candidats scolaires des établissements publics ou privés et les candidats scolarisés au CNED en inscription réglementée (CNED scolaires)**

##### **ETUDE DE GESTION (Série STMG) :**

- **Programme d'enseignement** : arrêté du 28/12/2011 paru au B.O n°12 du 22/03/2012
- **Définition de l'épreuve orale** : note de service n° 2012-075 du 26/04/2012 parue au B.O n°21 du 24/05/2012

##### **ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES (Série ST2S) :**

- **Programme d'enseignement** : arrêté du 28-12-2011 paru au BO n°6 du 9 février 2012
- **Définition de l'épreuve orale** : note de service n° 2012-076 du 26/04/2012 parue au B.O n°21 du 24/05/2012.